

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2293

commune (s) : Chassieu

objet : **Station de relèvement Méliès - Reconstruction - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La station de relèvement des eaux usées située rue Méliès à Chassieu est vétuste et inadaptée aux besoins et nécessite une reconstruction totale.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de reconstruction.

Ces travaux comprendraient :

- la réalisation du génie civil et des équipements d'accès,
- la mise en œuvre de pompes, de leurs accessoires et de la canalisation de refoulement,
- l'armoire électrique de commande.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2003-1606, respectivement en date des 3 mars et 22 décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Arrête que les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0122 par délibération n° 2003-1606 en date du 22 décembre 2003 - affaire 0122 004 G 32.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,